

Liaison Sud Est d'Arles

Impacts hydrauliques et mesures d'accompagnement

Aspect zone inondable

Un modèle hydraulique a été réalisé par le SYMADREM (Syndicat mixte interrégional d'aménagement des digues du delta du Rhône et de la mer) pour étudier le ressuyage de la rive gauche du Rhône. Les services de l'Etat, ont retenu le scénario 7 comme référence pour l'évaluation des impacts du projet routier. Il correspond à un scénario de brèche pour la crue type 1856 (débit du Rhône de 12 500 m³/s, période de retour 250 ans). Une modélisation a également été réalisée pour la crue millénaire (14 160m³/s).

Les résultats des modélisations ont conduit à améliorer le projet initial, essentiellement par l'ajout d'ouvrages hydrauliques de décharge.

Par ailleurs, les remblais routiers réalisés en zone inondable, seront compensés en volume sur des parcelles appartenant au Département, au niveau de la Rocade Nord d'Arles.

Référence (scénario 7)

Hauteurs d'eau sans projet routier

Vérification (crue millénaire - Q1000)



Classes de hauteurs d'eau (m)

- < 0.5
- 0.5 - 1
- 1 - 1.5
- 1.5 - 2
- > 2



Référence (scénario 7)

Impact du projet routier

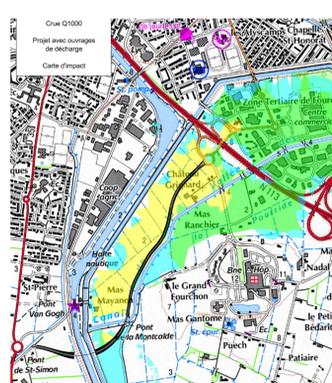
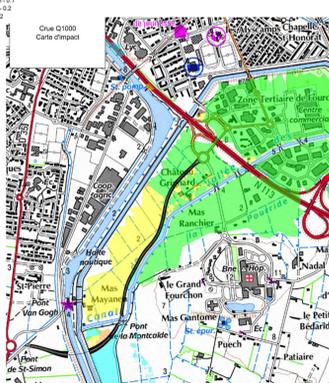
Vérification (crue millénaire - Q1000)

Projet initial

Projet amélioré

Projet initial

Projet amélioré



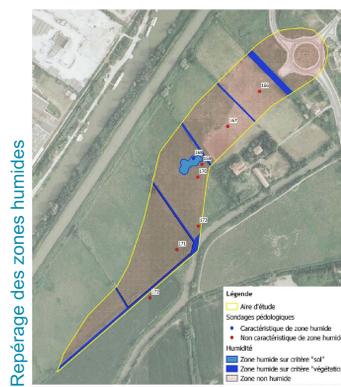
Différence de cotes max (m)

- Impact < 1cm
- 0.10 - 0.20
- 0.20 - 0.30
- 0.30 - 0.40
- 0.40 - 0.50
- > 0.50

Zones humides

Le Département a réalisé une étude révélant la présence de zones humides, principalement situées au droit des fossés d'irrigation / drainage.

Les zones humides ainsi identifiées, seront partiellement impactées par le projet, elles seront donc compensées par la création de zones humides dans les parcelles du Département, au Nord d'Arles.



Repérage des zones humides

Rétablissement hydrauliques et gestion des eaux de plate-forme

L'ensemble des fossés d'irrigation seront rétablis au moyen de cadres ou de buses. Les eaux de plate-forme seront collectées en rive de chaussée au moyen de cunettes ou caniveaux pour être renvoyées vers six bassins de traitement des eaux, assurant les fonctions de traitement de la pollution chronique, traitement de la pollution accidentelle et écrêtement des débits (compensation des surfaces imperméabilisées créées).

Sur les six bassins de traitement, cinq seront créés pour le projet, celui situé au niveau du giratoire de Saint-Simon sera réalisé par modification du bassin existant (agrandissement).

